

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 31 mai 2021
N° CP-2021-6-3-8

3^{ème} Commission

Commission de l'attractivité économique et de la transition énergétique et écologique

Service instructeur

Service attractivité des territoires

Service consulté

AÉROPORT DE COLMAR-HOUSSEN SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021

Résumé : Dans le cadre de la politique en faveur de l'attractivité et du tourisme, il est proposé :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € à la Société de l'Aéroport de Colmar SAS afin de soutenir une partie des dépenses qu'elle prévoit d'engager en 2021 au titre du développement et de l'attractivité du territoire de Colmar et du Centre Alsace,
- d'approuver la convention de financement y afférente et d'autoriser le Président à la signer.

Ces dernières années, le Département du Haut-Rhin a soutenu l'aérodrome de Colmar-Houssen en versant à son gestionnaire une aide au fonctionnement de cette plateforme. En effet, cet aéroport assure un rôle important pour le développement et l'attractivité du territoire de Colmar et du Centre Alsace.

La gestion de cet aéroport a été concédée par la Ville de Colmar à la Société de l'Aéroport de Colmar SAS le 16 décembre 2016 pour la période 2017-2024.

L'activité de l'aéroport est principalement orientée vers l'aviation sportive locale (46,3 % des mouvements) et touristique et de loisirs (52,1 %) qui représentent plus de 98 % du total des mouvements.

Ce constat fonde le maintien d'une aide de la CeA au titre des actions d'intérêt général dans le domaine du sport selon les articles L.1111-2 et L.1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans leur version issue de la loi NOTRe.

L'équilibre d'exploitation de cet aéroport tient en partie aux aides que la Société de l'Aéroport de COLMAR SAS perçoit tant de notre collectivité, de Colmar Agglomération, que de la Région Grand Est. La demande d'aide en fonctionnement formulée auprès de la CeA est de 30 000 € pour l'année 2021, au titre de ses activités en faveur de l'aviation sportive locale et l'aviation de tourisme. Ce montant est identique à celui de l'aide attribuée en 2020.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission territoriale de la région de Colmar du 21 mai 2021.

En conclusion, je vous propose :

- D'accorder une subvention de fonctionnement de 30 000 € afin de soutenir une partie des dépenses que la Société de l'Aéroport de Colmar SAS, en charge de la gestion de l'aérodrome de Colmar-Houssen, engagées en 2021 pour le développement et l'attractivité du territoire de Colmar et du Centre Alsace au titre de ses activités en faveur de l'aviation sportive locale et de l'aviation de tourisme,
- D'approuver la convention de financement y afférente, jointe en annexe au présent rapport et de m'autoriser à la signer. La subvention correspondante susmentionnée sera versée en deux fois, un acompte de 50 % dès signature de la convention par les parties et le versement du solde au cours du second semestre au vu de la présentation du bilan et du compte de résultat de l'année N-1,
- De prélever les crédits correspondants sur l'opération P0560004, chapitre 65, nature 65748, fonction 60 du budget de la CeA.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY